

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 23 JUILLET 2026

Del2026-07-38

Date de la convocation : 16 juillet 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres excusés : 2
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur M. MIOMANDRE Mickaël, Maire.

PRESENTS : MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - TRICAUD M. – THIVOLET D. – MOREL P. - BACHELLERIE J-F. - COUTURIER C. – REBOUX A. – REY M. – GAUDIN S. - ARTHAUD V. – PÉPIN L.

ABSENT EXCUSE : DE OLIVEIRA F. (a donné procuration à M. PONVIANNE G.) – RICO S. (a donné procuration à M. MIOMANDRE M.)

ABSENT : JURINE T.

SECRETAIRE DE SEANCE : MOREL P.

OBJET : VALIDATION DES DEVIS POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de la boulangerie et donne lecture des devis reçus pour le lot « maçonnerie » et propose de retenir le moins-disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir l'entreprise BMB pour les travaux de maçonnerie pour un montant de 23 512.87 Euros HT ;**

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 23 juillet 2026

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



La secrétaire de séance,
Paulette MOREL

